



# COMMUNIQUÉ

## LES PRUD'HOMMES LE CONFIRMENT LOÏC N'EST PAS UN VOLEUR

### ***LA DIRECTION D'ONDULYS CONDAMNÉE***

Notre collègue de travail Loïc, informaticien pour Ondulys Groupe, avait été injustement licencié en 2017 suite à du vol de matériel informatique dans son véhicule, la nuit, devant son domicile.

La direction l'avait licencié pour faute grave, pour vol.

**Le Conseil des Prud'hommes requalifie le licenciement en «sans cause réelle et sérieuse».**

**Ondulys est condamné à lui payer ses indemnités de licenciements, ses congés payés et les frais engagés par Loïc dans le cadre de la procédure.**

Nous publions ce communiqué afin de réhabiliter la dignité et l'honneur de notre collègue de travail Loïc qui a été sali publiquement par la direction d'Ondulys.

La justice confirme ce que nous savions : Notre collègue Loïc n'est pas un voleur et n'est pas responsable des vols qui ont eu lieu dans son véhicule.

Nous souhaitons à Loïc que cette victoire puisse lui permettre de tourner la page la tête haute. Nous lui souhaitons une réussite professionnelle à la hauteur de ses compétences.

**La reconnaissance de cette injustice prouve à nouveau avec quelle méprise la direction d'Ondulys considère les salariés qui font tourner l'entreprise et créent ses richesses.**

**AVEC LA CGT, METTONS EN ÉCHEC LES MÉTHODES PATRONALES QUI MENACENT  
NOTRE SANTÉ, NOS SALAIRES ET NOS EMPLOIS.  
REJOIGNEZ LA CGT !**